

Référendum : loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias

De quoi s'agit-il ?

Selon le Conseil fédéral, le train de mesures en faveur des médias vise à améliorer les conditions-cadres pour les médias suisses afin qu'ils puissent continuer à exercer leur fonction de surveillance, à l'avenir également. Le train de mesures s'articule autour de trois axes principaux :

- La **loi postale** est modifiée, ce qui fait passer la promotion indirecte de la presse (p. ex. réductions de distribution) de 30 à 50 millions de francs.
- La **loi fédérale sur la radio et la télévision** est modifiée afin de renforcer les mesures générales de promotion des médias. En particulier, la formation initiale et continue est davantage encouragée. Ce montant est financé par les redevances de radio et de télévision, et s'élève au maximum à 109 millions de francs.
- Avec la **nouvelle loi fédérale** sur la promotion des médias en ligne, un maximum de 30 millions de francs est mis à disposition chaque année dans le cadre de la promotion des médias numériques.

La promotion des médias en ligne a soulevé la controverse lors des débats parlementaires. Toutefois, il n'a pas été possible de démanteler au sein des Chambres le paquet législatif, en vue de traiter séparément et ultérieurement la promotion en ligne. La promotion directe et indirecte des médias suisses est limitée à 7 ans. Le Parlement a adopté le train de mesures lors de sa session d'été 2021.

Un comité indépendant des partis, composé d'éditeurs, d'entrepreneurs et de politiciens (« NON aux médias financés par l'État ») a lancé un référendum et déposé plus de 110 000 signatures auprès de la Chancellerie fédérale le 6 octobre 2021. La votation sur le référendum devrait avoir lieu le 13 février 2022.

Voici ce que disent les partisans du projet

L'indépendance des médias est garantie

Le paquet médias garantit l'indépendance totale des médias. Il n'y a pas de mandats de prestations pour les éditeurs et tous les titres sont soutenus, indépendamment de leur orientation politique.

La diversité des reportages régionaux est encouragée et le service public renforcé

Le paquet médias permet notamment de renforcer les radios locales, les chaînes de télévision régionales et les journaux régionaux. Pour la démocratie directe et le fédéralisme en Suisse, une couverture médiatique diversifiée en provenance de différentes régions est essentielle.

La distribution des journaux et magazines imprimés est assurée

L'encouragement indirect de la presse permet d'assurer la distribution quotidienne, matinale et dominicale des journaux et magazines dans toutes les régions de Suisse. Pour une grande partie de la population, l'accès aux médias imprimés reste essentiel pour la formation de l'opinion.

La création et le développement de médias en ligne sont encouragés

La promotion directe de la presse soutient les médias en ligne. Cette promotion tient compte de l'évolution générale de la société, mais aussi de l'évolution structurelle du secteur des médias, encore accélérée par la pandémie de coronavirus. L'éligibilité aux subventions s'oriente au succès commercial du média numérique concerné.

Investissement temporaire dans le journalisme suisse

Le soutien médiatique sous forme de subventions est limité dans le temps. Il s'agit d'un financement relais entrepreneurial. Les petites entreprises bénéficient d'un soutien proportionnellement plus important que les grandes.

Protection contre les géants étrangers du Web

Pour les éditeurs, le fait que les fonds publicitaires sur le marché suisse reviennent principalement aux géants du Web, tels que Facebook ou Google, pose problème. Le paquet médias renforce les médias suisses face à la concurrence étrangère.

Voici ce que disent les opposants au projet

Menace pour la liberté d'expression et la démocratie

Le soutien des médias par l'État représente une menace pour le journalisme indépendant, la liberté d'expression et une démocratie vivante.

Le paquet médias fausse la concurrence

Le paquet médias cimentera les monopoles existants et empêchera l'innovation.

La Commission fédérale de la concurrence considère le train de mesures comme « faussant la concurrence » et « inefficace ». Les médias gratuits ne sont arbitrairement pas subventionnés. Une partie de la population est ainsi exclue de la formation d'opinion.

L'encouragement direct des médias est contraire à la Constitution

La Commission de la concurrence considère que l'art. 93 Cst. (promotion de la radio et de la télévision) est contraire à la Constitution.

Le train de mesures n'est pas réfléchi

Les contribuables ne doivent pas avoir à cofinancer les grands groupes de médias qui n'ont pas besoin d'aide financière.

Recommandation

Le Conseil national a approuvé le projet par 115 voix contre 75 et 6 abstentions (Le Centre 25-5-1). Le Conseil des États a également approuvé le projet par 28 voix contre 10 et 6 abstentions (Le Centre 10-1-1). La majeure partie du groupe Centre. Le Centre-PEV recommande donc d'approuver le projet.